

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

18 décembre 2018 À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le mardi 18 décembre 2018, à 20h00, à la salle du conseil dûment convoqué par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Alain Bélanger, maire.

Sont présents :

Monsieur Alain Bélanger, maire

Mesdames les conseillères Louiselle Rioux
 Nancy Gagné

Messieurs les conseillers Frédéric Leblond
 Jean-Claude Caron

Étaient absents Mme Tania Gagnon-Malenfant et M. Frédéric Bastille

Monsieur Daniel Dufour, directeur général, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h00, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2018-12-290 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2018-12-291 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 419 RELATIF À L'IMPOSITION
DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES) AINSI QUE DES
AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU TARIFICATIONS)
NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Mme la conseillère Louiselle Rioux donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 419 imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2019.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les bien-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les fonds requis pour pourvoir aux dépenses d'administration, aux améliorations et de faire face aux obligations de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu pour l'année 2019.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le secrétaire-trésorier de la lecture du règlement numéro 419, une copie du règlement a été préalablement remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

2018-12-292

RÉSOLUTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 419 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES) AINSI QUE DES AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU TARIFICATIONS) NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER le projet de règlement de taxation no 419 portant sur les modalités d'imposition des taxes foncières municipales, des compensations et de tarification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-12-293

RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 422 CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT SUR LES CHEMINS PUBLICS ET LES TROTTOIRS

ATTENDU QUE les articles 497 et 626 du Code de la sécurité routière permettent à une municipalité d'autoriser, par règlement, un surveillant des opérations de soufflage de neige à circuler à bord d'un véhicule routier;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été déposé en date du 3 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 422 concernant les opérations de déneigement des chemins publics et des trottoirs soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-12-294

RÉSOLUTION - MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME GAËTANE ROY

CONSIDÉRANT QUE, madame Monique April a remis sa démission en date du 29 novembre 2018 à l'égard de ses responsabilités d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE, madame Gaétane Roy a offert ses services aux mêmes conditions salariales que la titulaire démissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'engagement de madame Gaétane Roy comme préposée à l'entretien de l'Hôtel de Ville depuis le 10 décembre 2018 au taux horaire défini à l'échelon 5 de l'échelle salariale A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h12.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER